

Séance du 27 novembre 1944

L'an mil neuf cent quarante quatre, le vingt neuf
Août, vingt et une heure, le Conseil Municipal s'est réuni dans
le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Roger
de Lussus, Maire.

Étaient présents : M. M. Bouché, Harregot, adjoints Mme
Salles. M. M. Dorbessan, Pirabent, Blanchard, Beyret, Amard, Luchère,
Buisson, Grandon, Seithan, Vallet,

Absents = M. M. Lychère, Bordonnet (P. G.) Labeyrie

Séance d'Adieu
du
Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le
Comité de Libération va être appelé à administrer la ville de
Montrejeau.

Avant de transmettre ses pouvoirs il tient à remercier
les membres de l'Assemblée élus en 1929 du précieux et amical
concours qu'ils lui ont toujours apporté dans la gestion Municipale.

Pendant cette longue période de plusieurs années,
particulièrement pénible et difficile pendant la Défaite, le Conseil
n'a eu qu'un but, le bien être et le relèvement de la patrie.
En toutes circonstances ils ont voulu se montrer digne de la confiance
réitérée des électeurs.

Il tient aussi à remercier le personnel communal
qui s'est dévoué sans compter malgré la modicité des salaires
qu'il n'a pas toujours été possible de relever par suite de
besoins impératifs limitant les augmentations.

Le Conseil économe des deniers communaux a
toujours voté les dépenses indispensables à une bonne gestion,
mais sans aucun gaspillage. A la date de ce jour la situation

DE LA SITUATION FINANCIERE

CANTON DE MONTREJEAU

DE LA COMMUNE

MONTREJEAU

Au 28 aout 1944

M. J. FUMANAL PERCEPTEUR A MONTREJEAU (Haute-Garonne)

ACTIF

Reliquat final du Compte de 1943	463 399 90
Recettes pour l'Exercice 1944	
EXERCICE 1944 { Recettes faites au 28 aout 1944	320 900 90
{ Celles restant à faire s'élèvent à	
TOTAL de l'Actif	784 300 80

PASSIF

EXERCICE 1944	Dépenses ordinaires	acquittées	187 403 70	297 578 90
		restant à acquitter		
EXERCICE 1944	Dépenses extraordinaires . . . A.	acquittées	109 508 20	
		restant à acquitter		
EXERCICE 1944	Dépenses ordinaires	acquittées	567	
		restant à acquitter		
EXERCICE 1944	Dépenses extraordinaires . . . B.	acquittées		
		restant à acquitter		
RESTE DISPONIBLE				F. 466 721 90
Les Fonds placés pour le compte de la Commune s'élèvent à				F.
Il y a donc lieu de retirer				F.

Vérifié et reconnu exact par le Maire de la Commune. MONTREJEAU, le 29 AOUT 1944

Certifié exact par le Receveur municipal soussigné. MONTREJEAU, le 29 AOUT 1944

Roger de Laros

[Signature]

J. FUMANAL PERCEPTEUR A MONTREJEAU (Haute-Garonne)

